

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE546

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« au terme de la révision »,

les mots :

« par le réviseur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision.